



Ressources stratégiques

Délimitation des zones de sauvegarde
sur les 3 masses d'eau 115, 125 et 409



herault.fr

Les zones de sauvegarde

• Enjeux

La DCE demande aux états membres :

- De désigner masses d'eau destinée pour AEP actuelle ou future
- D'assurer la protection nécessaire pour maintien de la qualité et traitement minimal

• Objectifs

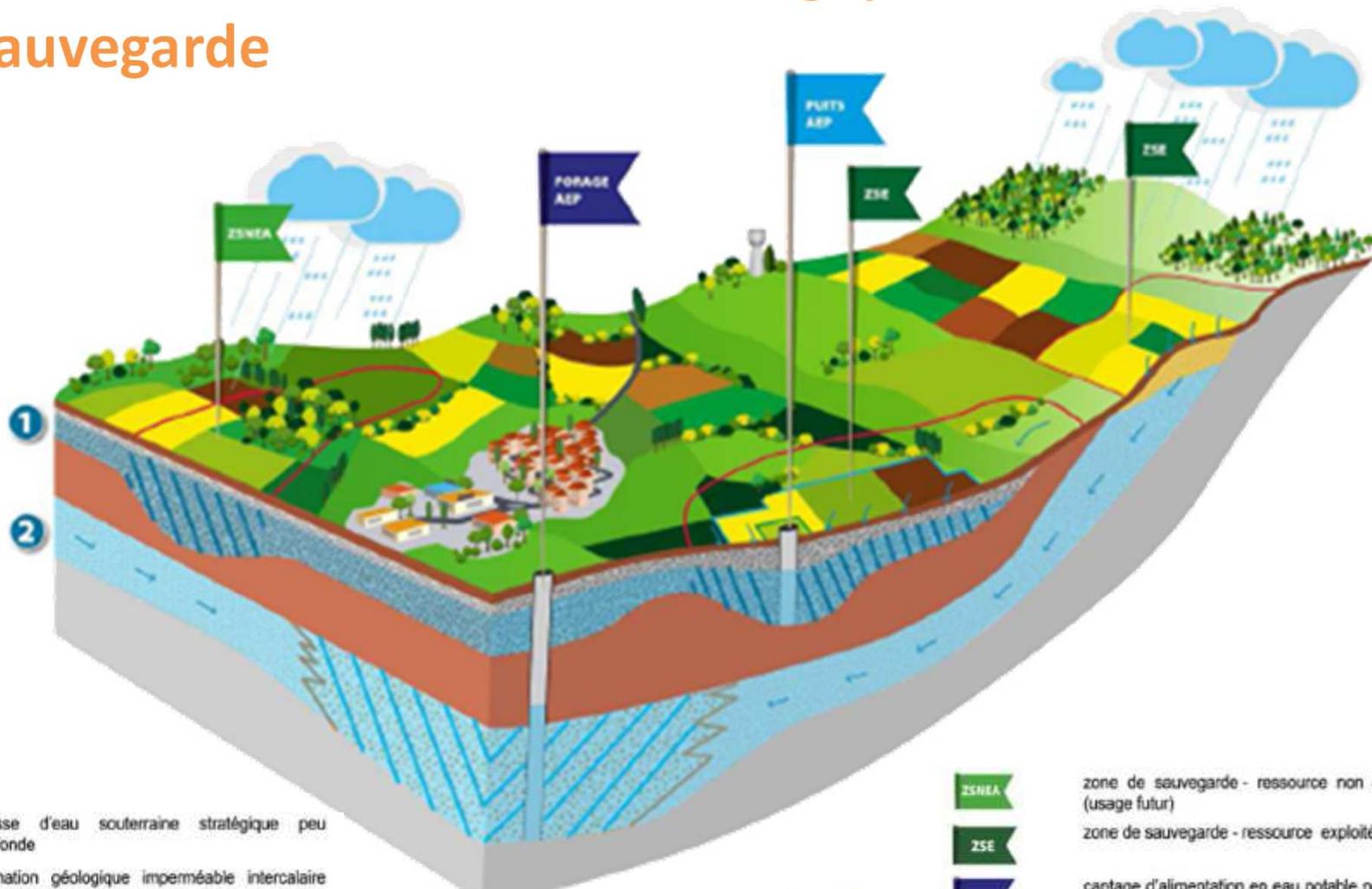
- Synthèse bibliographique exhaustive sur la ressource en eau souterraine et ses usages
- Identification des ressources stratégiques
- Délimitation des zones de sauvegarde
- Proposition de scénarios de préservation

• Définitions – 2 types de zones de sauvegarde

- ZSE = Zones de Sauvegarde des aquifères actuellement Exploités
- ZSNEA = Zones de Sauvegarde des aquifères Non Exploités Actuellement

• Portage CD34 – Financement 80% Agence de l'Eau RMC

Notions de masses d'eau stratégiques et zones de sauvegarde



-  ① masse d'eau souterraine stratégique peu profonde
-  formation géologique imperméable intercalaire entre les deux masses d'eau
-  ② masse d'eau souterraine stratégique profonde
-  substratum géologique imperméable
-  ressource stratégique individualisée au sein des masses d'eau
-  enveloppe zone de sauvegarde de ressource stratégique

-  ZSNEA zone de sauvegarde - ressource non exploitée (usage futur)
-  ZSE zone de sauvegarde - ressource exploitée
-  FORAGE AEP captage d'alimentation en eau potable par forage exploitant une ressource stratégique dans la masse d'eau profonde
-  PUITS AEP captage d'alimentation en eau potable par puits exploitant une ressource stratégique dans la masse d'eau peu profonde
-  périmètre de protection immédiate du captage
-  périmètre de protection rapprochée du captage

Méthodologie - Gouvernance

- Déroulement identique sur les 3 masses d'eau
 - 2 lots : lot 1 = FRGD115 et 125 (cohérence géologique) / lot 2 = FRDG409
- Etude en 3 phases
 - **Phase 1 : Synthèse bibliographique**
 - **Phase 2 : Caractérisation des ressources stratégiques et proposition de zones de sauvegarde**
 - **Phase 3 : Proposition de stratégies d'intervention par zone de sauvegarde**
- Gouvernance / COPIL
 - CD / Agence de l'Eau / DDT ou DDTM / ARS / DREAL / Chambre d'Agriculture / Conseil Régional
 - Communauté de Communes / Maitres ouvrages AEP (EPCI et Communes) / Syndicat des eaux / Pays (SCOT) / EPTB et Syndicats de bassin
 - PNR Grands Causses / Comités départementaux de Spéléologie + Clubs locaux / CERGA
 - Périmètre : départements Hérault / Aveyron / Gard
- Durée = 12 mois
- Budget = 245 k€